

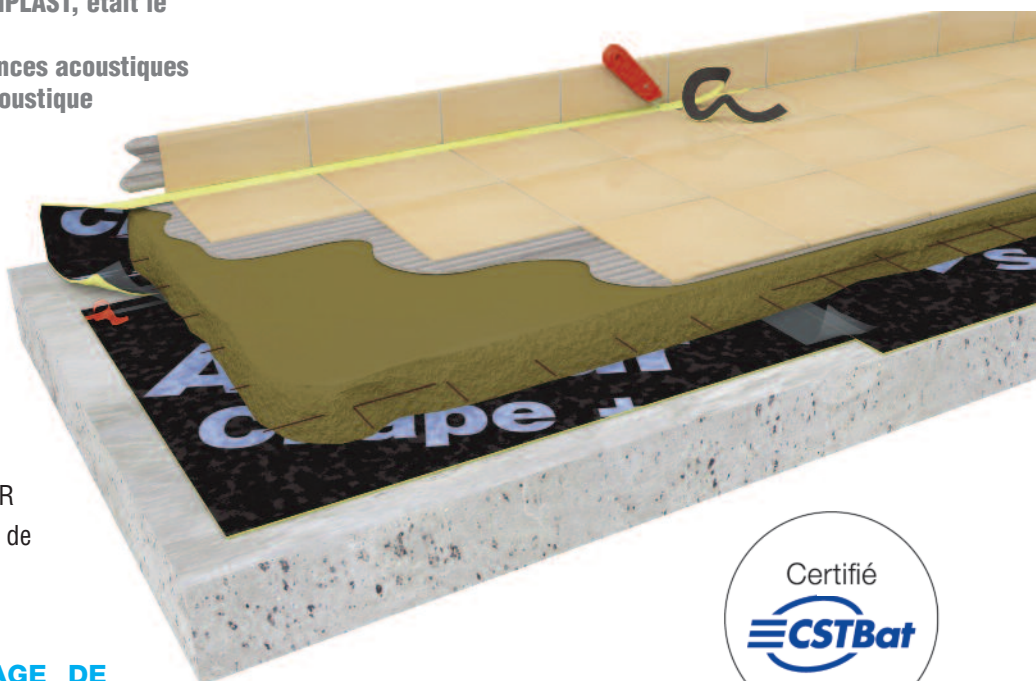
ASSOUR CHAPE + : LA PREMIÈRE SOUS-COUCHE ACOUSTIQUE MINCE D'UN ΔL_w DE 21 dB.

Afin de répondre aux exigences de la récente norme française (NF P 61-203), SIPLAST-ICOPAL a développé une gamme de sous-couches minces aux fonctionnalités nouvelles, dont les classifications attestent de leur parfaite conformité avec la norme DTU, pour la mise en œuvre sous chape flottante.

Le nouveau défi que souhaitait relever SIPLAST, était le suivant :

Comment améliorer encore les performances acoustiques d'une sous-couche mince - le confort acoustique étant aujourd'hui le souci majeur des Français en terme de logement - tout en sauvegardant les excellentes performances mécaniques des produits précédents (ASSOUR CHAPE 19) ? La réponse s'impose aujourd'hui avec la nouvelle sous-couche ASSOUR CHAPE +.

En effet, au mois de septembre dernier, la toute nouvelle sous-couche ASSOUR CHAPE + a reçu la certification du comité de certification du CSTBat.



ASSOUR CHAPE + : DAVANTAGE DE CONFORT POUR LES RÉSIDENTS.

- Là où la plupart des sous-couches minces affichent un ΔL_w de 19 dB, l'ASSOUR CHAPE + garantit un ΔL_w de 21 dB.
- Ses performances mécaniques sont équivalentes à celles de l'ASSOUR CHAPE 19.
- Le service Recherche & Développement a fait évoluer la composition de la sous-couche tant au niveau du liant, que du voile de verre, aboutissant à un excellent compromis entre performances mécaniques et acoustiques.
- L'ASSOUR CHAPE + est classée SC1 b₂A.

Pour les chapistes et applicateurs, cette nouvelle sous-couche garde absolument tous les avantages de la mise en œuvre développés pour l'ASSOUR CHAPE 19.

LES RÈGLES DE BASE INCONTOURNABLES POUR UNE MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE

La pose d'une sous-couche isolante doit toujours s'effectuer après une vérification soignée de la planéité du support : la tolérance maximale est de 7 mm sous la règle de 2 m et de 2 mm sous la règle de 20 cm. L'aspect de surface doit être fin et régulier. Sinon, il faudra appliquer un enduit de préparation pour sol ou prévoir un ragréage, voire un ravaillage en cas de canalisations.

La pose des lés de la sous-couche doit s'effectuer bord à bord avec un espace entre lés inférieur à 2 mm. Enfin, le produit doit permettre d'effectuer des relevés à angle droit sur les murs périphériques.

Autant de points à respecter pour réussir la mise en œuvre.



ASSOUR CHAPE + : LA PREMIÈRE SOUS-COUCHE ACOUSTIQUE MINCE D'UN ΔL_w DE 21 dB.

LA RÉPONSE SIPLAST : L'ASSOUR CHAPE +, certifiée CSTBat

La qualité de la pose, dont dépend l'efficacité de l'isolation, est donc très liée à ces points particuliers; c'est pourquoi SIPLAST propose d'emblée l'ASSOUR CHAPE +, certifiée CSTBat en version adhésive, afin de faciliter et de sécuriser la mise en œuvre.

- De par sa nature même, l'ASSOUR offre une résistance mécanique élevée et permet des relevés périphériques à angles droits fiables.
- Une bande de recouvrement translucide, en film plastique indéchirable de forte épaisseur, intégrée en usine, permet d'assurer et de vérifier précisément la pose bord à bord. Une bande adhésive est intégrée au lé, du côté opposé à la bande translucide. Elle est protégée jusqu'à la pose par une bande rouge pelable.
- Repositionnable, le système bande + adhésif permet également de corriger les erreurs de mise en œuvre.
- Le système bande + adhésif sécurise le recouvrement en assurant l'étanchéité à la laitance lors de la mise en œuvre de la chape.
- Pour compléter cette étanchéité en abouts de lés, SIPLAST propose une bande adhésive repositionnable : Assour Bande Adhésive.
- L'adhésivité du système est assurée par temps chaud comme par temps froid.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- - Un voile de verre.
- - Une couche de bitume.
- - Un film plastique pour la protection et l'identification de la sous-couche (impression bleue).
- - Une bande de recouvrement solidaire en film plastique transparent.
- - Une bande adhésive intégrée avec protection pelable rouge.
- - Épaisseur environ 3,2 mm.
- - Disponible en rouleaux de 1 m de large et 20 m de long (15 kg) et livré en palette de 16 rouleaux.
- - Aucune condition de stockage particulière (résiste à toute température).
- - Date de première commercialisation : 16 octobre 2006.

SIPLAST-ICOPAL a constamment démontré sa capacité d'innovation, en adéquation étroite avec les réglementations. Inventé il y a 40 ans, ASSOUR CHAPE 19 a fait ses preuves en termes de performances acoustiques et mécaniques, tant en laboratoire que sur les chantiers, et tout au long de ses années d'usages quotidiens.

En janvier 2005, SIPLAST lançait la version adhésive de ASSOUR CHAPE 19. En février 2006, ASSOUR CHAPE 19 obtenait la certification CSTBat des Sous-Couches Acoustiques Minces.

Aujourd'hui, avec l'ASSOUR CHAPE +, lui aussi certifié CSTBat, SIPLAST s'inscrit dans cette même volonté de qualité, de pérennité et d'harmonie avec la codification actuelle des isolants, afin d'apporter au client final un confort et une sécurité maximum.

SIPLAST-ICOPAL
Nouvelle adresse
12 rue de la Renaissance
92184 ANTONY cedex
Tél 01 40 96 35 00
www.siplast.fr

RAPPEL : CLASSIFICATION POUR LES ISOLANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2005, toutes les sous-couches isolantes doivent afficher leurs spécifications techniques suivant de nouvelles classes établies par le CSTB et faisant l'objet de nouveaux essais en laboratoire.

- Deux classes, SC1 et SC2 renseignent sur la résistance à l'écrasement de la sous-couche et donc sur la nature de la chape sous laquelle elle est utilisable :
 - SC1 = sous-couche recevant une chape de 5 cm avec armature ou une chape de 6 cm sans armature ;
 - SC2 = sous-couche recevant une chape de 6 cm avec armature.
- La charge d'exploitation est exprimée en « a » ou « b » (« a » indiquant la plus haute charge).
- La réduction totale de l'épaisseur de la sous-couche isolante au bout de 10 ans est notée en indice de 1 à 4. Plus ce chiffre est petit plus la réduction d'épaisseur à 10 ans est faible.
- La lettre « A » indique la fonction acoustique de traitement aux bruits d'impact et la mention « Ch » indique la compatibilité avec un plancher chauffant.

Depuis février 2006, la Certification CSTBat des Sous-Couches Acoustiques Minces vient valider ce classement. Ainsi, la Certification CSTBat vaut la preuve de la conformité de la sous-couche mince à la norme NF P 61 -203. ASSOUR CHAPE + est classé SC1 b₂A.

Novembre 2006



Marie-Laurence Cattoire Relation Presse
42 rue Trousseau 75011 Paris, Tél 01 40 21 08 13 Fax 01 43 38 63 89
E-mail cattoire@cattoire.com Web www.cattoire.com

